



Regards sur Vaire

Notre petit journal communal

Le mot du Maire



Allons-nous bientôt voir le bout du tunnel ?

Les statistiques plus ou moins optimistes ne doivent pas atténuer notre vigilance.

Les activités, les animations recommencent doucement.

Les associations locales ont établi leur calendrier respectif, la fête locale devrait avoir lieu ainsi que la réderie annuelle.

Bien entendu nous resterons vigilants et respecterons les protocoles qui nous seront imposés.

Malgré cela, nous devons continuer.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, nous ne sommes pas en reste pour les travaux.

La remise en état de la place de l'école, la réalisation des entrées charretières de la Grande Rue et rue de l'abreuvoir sont prises en charge par la Communauté de Communes de Val de Somme. La commune prenant à sa charge celles de la Rue du Hamel et le pourtour du Monument aux Morts.

Seul un côté de ces rues avait été réalisé, il était opportun de rétablir l'équité.

Bientôt les vacances scolaires, nos enfants, petits enfants qui depuis le début de cette pandémie sont soumis au protocole, contraints, pour certains d'assister aux cours en présentiel une semaine sur deux.

Souhaitons que cela n'ait pas trop de répercussions sur leur scolarité et que pour l'année scolaire prochaine ce ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Bonnes vacances et prenez soin de vous.



VOS ELUS

VAN-DEN-HOVE Daniel

Maire

VILBERT Marcel

Premier adjoint

VILTARD Alain

Deuxième adjoint

MARQUANT Gilbert

Troisième adjoint

GARAUX Pierre

Conseiller

LEMAIRE LOUCHET Fanny

Conseillère

DAUTHUILLE Thierry

Conseiller

WALPOËL LEMOINE Laurence

Conseillère

VANNEUFVILLE Michel

Conseiller

PARENT Christophe

Conseiller

MAROTINE Guillaume

Conseiller

LES COMMISSIONS

	Commissions									Inter-communautés			Autres
	Informations et Communication	Affaires Financières	Patrimoine	Urbanisme et Environnement	Sécurité	Travaux	Actions Culturelles et festives	Gestion des Baux Communaux	Gestion Habitations de loisir	Com de Com Val de somme	SISCO Syndicat solaire	F.D.E. Syndicat Electrification	Correspondant Défense
VAN-DEN-HOVE Daniel	X	X	X	X	X	X	X		X	T	T	T	
VILBERT Marcel	R	R	R	P	P	P		P	P	S			
VILTARD Alain			P	R	R	R			P				T
MARQUANT Gilbert				P		P	R	R	R				
GARAUX Pierre	P						P						
LEMAIRE Fanny			P				P	P					
DAUTHUILLE Thierry		P			P		P					T	
WALPOËL Laurence	P	P			P		P	P					
VANNEUFVILLE Michel			P	P		P							
PARENT Christophe		P				P			P		T		
MAROTINE Guillaume	P			P			P	P					
Légende :				T	Titulaire								
				S	Suppléant								
				R	Responsable Commission								
				P	Participant Commission								

-----INFOS PRATIQUES-----

Mairie : téléphone : 03 22 48 10 72

Site internet : vaire-sous-corbie.a3w.fr

Adresse Mail : mairie.vaire.sous.corbie@wanadoo.fr

Permanence secrétariat de la Mairie :

⇒ LUNDI et VENDREDI de 17 H. 30 à 18 H. 45

Secrétaire de Mairie :

⇒ Madame GUENET Corinne

Permanences du Maire et des Adjointes de 18 H. à 19 H.

→ Le premier mercredi du mois : VAN DEN HOVE Daniel

→ Le deuxième mercredi du mois : VILTARD Alain

→ Le troisième mercredi du mois : VILBERT Marcel

→ Le quatrième mercredi du mois : MARQUANT Gilbert

ORDURES MENAGERES :

⇒ Le ramassage des ordures ménagères : le mercredi matin

⇒ Containers collectifs à disposition des habitants du village : Rue de l'Eglise
Un container pour le verre
Un container pour le papier.

LES DECHETTERIES.

(02 déchèteries sont désormais à disposition)

La même carte est valable pour les 02 déchetteries

➤ CORBIE

▪ Horaires d'hiver du 01 octobre au 31 mars

- ♦ Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.
- ♦ Mardi, Jeudi de 14 H. à 18 H.
- ♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

▪ Horaires d'été du 01 avril au 30 septembre

- ♦ Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 13 H. et de 14 H. à 18 H.
- ♦ Mardi, Jeudi de 14 H. à 18 H.
- ♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

➤ VILLERS BRETONNEUX

▪ Horaires d'ouverture :

- ♦ Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi de 09 H. à 12 H. et de 14 H. à 18 H.
- ♦ Jeudi de 14 H. à 18 H.
- ♦ Dimanche de 09 H. à 12 H.

FERMEE LE LUNDI ET LES JOURS FERIES



Vaire-sous-Corbie

Val de Somme

Vous pouvez à tout moment consulter notre site www.vaire-sous-corbie.fr La mise à jour régulière est confiée à Pierre GARAUX.

Location de la Salle

Responsable de la location : **Marcel VILBERT** Téléphone : **06 24 51 09 35**

Tarification :

Habitants résidents dans la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	215,00 €	185,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	200,00 €	170,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	215,00 €	185,00 €
Reprise des clés le Lundi 12 heures		

Habitants non-résidents de la commune :

Période	Remise des clés le :	
	Vendredi 18 heures	Samedi 09 heures
Du 01 janvier au 31 mars	280,00 €	250,00 €
Du 01 avril au 30 septembre	265,00 €	235,00 €
Du 01 octobre au 31 décembre	280,00 €	250,00 €
Reprise des clés le Lundi 12 heures		

Forfait journalier pour tous du lundi au vendredi de 08 heures à 18 heures : **80,00 €**

Lors du décès d'un proche, la salle est mise à disposition pour une demie journée pour les résidents de la commune (sur demande d'une part, et d'autre part que la salle ne soit pas déjà réservée).

Les tarifs ci-dessus sont tout compris (Electricité, Gaz, Eau, Congélateur, Frigidaire)

non compris dans le tarif la vaisselle qui est facturée en sus.

Conditions de location :

Lors de la signature il vous sera demandé :

- ☐ Un chèque de caution de 350,00 €
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- ☐ Un état des lieux sera effectué à la remise des clés et aussi à la reprise des clés.

INFOS UTILES

JOURNÉE CITOYENNE

Vous êtes garçon ou fille, vous avez 16 ans révolus.

Vous devez obligatoirement vous présenter à la Mairie afin de vous faire recenser et ce dans le trimestre qui suit votre anniversaire.

La Mairie vous remettra une attestation de recensement que vous conserverez précieusement

PERMANENCE DU CONCILIATEUR

Le conciliateur de justice est présent à la Mairie de CORBIE les 1^{er} et 2^{ème} Mercredi de chaque mois à partir de 10 heures.

Il reçoit sans rendez-vous.

PLAN CANICULE

L'été est arrivé et peut être sera-t-il chaud !

Pensez à prendre soin de vous :

- Vous rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour,
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif (01 litre et demi par jour minimum)
- Passer le plus de temps possible dans un endroit frais,
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes,
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (fermer les volets),
- Donner des nouvelles aux proches

MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme, Qu'est que c'est ?



Photo 1



photo 2



photo 3

- La maladie de Lyme est infection due à une tique (photo 1).
- La tique peut transmettre la bactérie au moment d'une piqûre.
- La maladie n'est pas contagieuse.

Quels sont les signes de la maladie de Lyme ?

- La maladie peut apparaître sous la forme du plaque rouge (photo 2) dans les jours qui suivent la piqûre, fatigue, fièvres ou frissons, maux de tête, engourdissement...

Avec ou sans plaque il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines après la piqûre, un traitement antibiotique vous sera prescrit.

En cas de non traitement les conséquences peuvent être graves : atteintes des nerfs, des articulations du cœur de la peau peuvent s'installer.

Comment se protéger ?

- Lors de vos sorties se couvrir toutes les parties du corps.
- Evitez les broussailles les hautes herbes
- Si la tique vous pique pensez à l'enlever le plus rapidement possible.

Comment retirer une tique ?

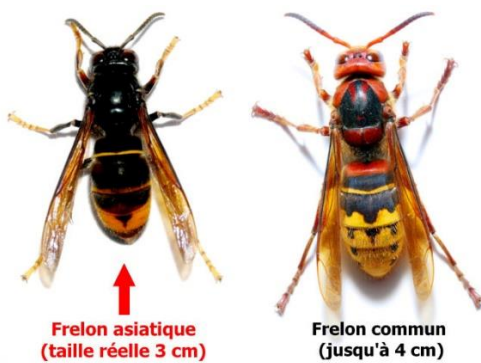
- Ne mettez aucun produit sur la tique
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles
- Utilisez un tire tique (modèle photo 3) disponible en pharmacie glissez le crochet sous la tique sans l'écraser. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche
- Après avoir enlevé la tique désinfectez la peau avec un antiseptique.

FRELON ASIATIQUE

Avec les beaux jours le frelon asiatique fait son apparition dans notre région.

Comment le reconnaître :

- Le frelon asiatique a une tête noire
- Le frelon asiatique a un thorax brun foncé
- Le frelon asiatique a un abdomen avec des segments abdominaux bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4^{ème} segment de l'abdomen porte une large bande jaune orangé ;
- Le frelon asiatique est plus petit que le frelon commun (photo de gauche)



Que faire en cas de découverte ?

- Ne pas s'approcher du nid
- Se tenir à une quinzaine de mètres
- Ne pas le détruire
- Prévenir la mairie
 - o Elle a en charge le recensement des nids
 - o Elle vous communiquera les coordonnées d'un prestataire agréé et la procédure à suivre ainsi que le coût de l'intervention.

Comment réagir lors d'une attaque ?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner le plus rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupé

Que faire après une attaque ?

- Se mettre au repos
- Si la piqûre a eu lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
- Appeler le 18 à la suite d'une attaque massive ou en présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, démangeaisons, gonflement du visage, malaise, nausées...).

LE BUDGET

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 16 avril 2021 et sur lecture du premier adjoint, a accepté les comptes tels que présentés pour l'exercice 2020.

Nous vous en présentons ci-après les principaux éléments :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour son fonctionnement la commune a dépensé **136 141 €** soit une diminution par rapport à 2019 de 10.75 % (150 786 €) *(la diminution est due à la réduction de la contribution à la Com de Com)* et une dépense par habitant de **469 €** (520 € en 2019, 466 en 2018) (290 habitants)

se décomposant comme suit :

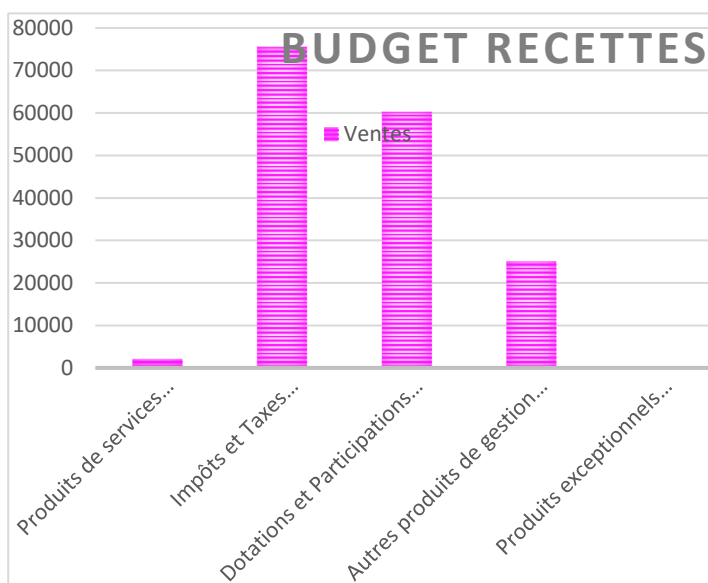
- Charges à caractère général : **39 834 € = 29.26 % (42 661 €, 28.29 % en 2019)**
 - (comprennent les dépenses énergétiques, combustibles, fournitures administratives, entretien des terrains, entretien des bâtiments, primes d'assurances, frais postaux et télécommunications, les frais de relations publiques, impôts...)
- Charges de personnel : **31 301 € = 23.00 % (29 438 €, 19.52 % en 2019)**
 - (rémunération du personnel employé au service communal + les charges sociales afférentes)
- Atténuation des produits : **3 641 € = 02.67 % (19 085 €, 12.65 % en 2019)**
 - (reversement de la fiscalité à la Com de Com, prise en charge des eaux pluviales par la Com de Com)
- Autres charges de gestion courante : **60 251 € = 44.25 % (53 314 €, 35.36 % en 2019)**
 - (indemnités des élus locaux, regroupement scolaire, service incendie)
- Charges financières : **1 114 € = 00.82 % (1 405 €, 00.94 % en 2019)**
 - (intérêts des emprunts contractés, subventions exceptionnelles)
- Amortissements : **0.00 € = 0.00 % (4 885 €, 3.24 % en 2019)**
 - (amortissements matériel)

En contrepartie de ces dépenses, il nous faut des recettes pour équilibrer le budget. Ces rentrées financières pour un montant de **163 110 €** (170 415 €) soit une recette par habitant de **569 €** (588 € en 2019 et 576 € en 2018) se décomposent comme suit :

- Produits des services : **2 032 € = 01.25 % (3 605 €, 02,11 % en 2019)**
 - (droits de pêche et chasse concessions dans les cimetières)
- Impôts et taxes : **75 468 € = 46.26 % (86 963 €, 51.03 % en 2019)**
 - (foncier bâti, foncier non bâti, taxe habitation)
- Dotations et participations : **60 194 € = 36.90 % (50 977 €, 29.91 % en 2019)**
 - (subventions de fonctionnement reçues de l'Etat)
- Autres produits de gestion courante **25 065 € = 15.37 % (28 344 €, 16.64 % en 2019)**
 - (revenus mobiliers et immobiliers (locations))
- Produits exceptionnels : **351 € = 00.22 % (526 €, 00.31 % en 2019)**
 - (subventions, produits divers)

BUDGET DEPENSES

Charges à caractère général	39 834€
Charges de personnel	31 301 €
Atténuation de produits	3 641 €
Autres charges gestion courante	60 251 €
Charges financières	1 114 €



SECTION INVESTISSEMENT

Pour cette section le budget communal dépenses a été de **11 228 €** (72 555 € en 2019) se décomposant comme suit :

- Immobilisations incorporelles : **0.00 € = 0,00 %**
 - (Frais occasionnés pour études diverses)
- Immobilisations corporelles en cours : **1 589 € = 14.15 %**
 - (Entretien des bâtiments publics : Mairie, Eglise, Ecole, Cimetière ; matériel et outillage)
- Remboursement emprunt : **9 639 € = 85.85 %**
 - (Remboursement des emprunts contractés pour l'agrandissement de la Mairie).

Pour financer ces dépenses les recettes de la section investissement ont été de **52 918 €** (87 855 € en 2019) financé :

- Dotations, fonds divers : **30 233 €**
- Apports (taxe aménagement excédent fonds capitalisé **22 685 €**

EN CONCLUSION :

QUELQUES INDICATEURS DE GESTION

Autofinancement courant (= charges de fonctionnement + dette (emprunt) / produits de fonctionnement) :

$$(136\,141 + 9\,639) / 163\,110 = 0.89 \text{ (1.15 en 2019, 0.87 en 2018)}$$

Coefficient de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + ddis + sisco + intérêts / produits de fonctionnement :

$$(31\,301 + 7\,044 + 26\,764 + 1\,114) / 163\,110 = 0.41 \text{ (0.40 en 2019, 0.33 en 2018) (coefficient doit être inférieur à 0,50)}$$

Dette (annuité de la dette (emprunt + intérêts) / nombre d'habitants :

$$9\,639 + 1\,114 / 290 = 37.08 \text{ € par habitant (158.38 € en 2019, 38.70 € en 2018)}$$

Dette (annuité de la dette (emprunt + intérêts) / produits de fonctionnement :

$$9\,639 + 1\,114 / 163\,110 = 0.659 \% \text{ (26.95 \% en 2019, 6.72 \% en 2018) (ce ratio doit être inférieur à 20 \%)}$$

LES IMPÔTS

A la suite de ce compte rendu à la réunion du 16 avril 2021 sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a accepté
La reconduction des taux d'imposition des impôts locaux (voir tableau ci-dessous) :

Taux d'imposition des impôts communaux

Libellé/ Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe Habitation	10.14 %	10.14 %	10.14 %	10.14 %	10.14 %	10.14 %
Taxe Foncière sur Bâtie	14.57 %	14.57 %	14.57 %	14.57 %	14.57 %	14.57 %
Taxe Foncière sur Non Bâtie	29.09 %	29.09 %	29.09 %	29.09 %	29.09 %	29.09 %

Une mise au point est nécessaire concernant le tableau ci-dessus :

- La taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales mais demeure applicable pour les résidences secondaires
- La taxe foncière sur propriété bâtie le Conseil Municipal a reconduit le taux de **14.57 %**. Lorsque vous recevrez votre avis d'imposition vous consterez que le taux applicable pour la commune est de **40.11 %**.
A cause de la suppression de la taxe d'habitation le gouvernement a fait voter une loi affectant aux communes le taux qui était applicable au département soit $14.57 \% + 25.44 \% = 40.11 \%$ (voir tableau exemple ci-dessous)
(L'application de cette mesure gouvernementale aurait pu être bénéfique pour notre commune plus de 11 000 € de recette budgétaire mais il n'en est rien nous devons être solidaire des communes pénalisées par cette décision, et un coefficient réducteur nous est appliqué ce qui fait que nous ne gagnons rien et ne perdons rien).

Département : 800 SOMME					Commune : 774 VAIRE-SOUS-CORBIE				
T.F. 2020		Commune	Syndicat de Communes	Inter-Communalité	Département	Taxes Spéciales	Taxes ordures Ménagères	Taxe Gémapi	Total des Cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	14,57%	0,00%	0,00%	25,54%	0,00%	11,60%	0,0441%	
	Taux 2020	14,57%	0,00%	0,00%	25,54%	0,00%	11,00%	0,3240%	
	Adresse	1050 Grande Rue							
	Base (1)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	
	Cotisation	146	0	0	255	0	110	3	514
	Cotisation lissée								

Département : 800 SOMME					Commune : 774 VAIRE-SOUS-CORBIE				
T.F. 2021		Commune	Syndicat de Communes	Inter-Communalité	Département	Taxes Spéciales	Taxes ordures Ménagères	Taxe Gémapi	Total des Cotisations
+Propriétés bâties	Taux 2020	14,57%	0,00%	0,00%	25,54%	0,00%	11,00%	0,0324%	
	Taux 2021	40,11%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	11,00%	0,3240%	
	Adresse	1050 Grande Rue							
	Base (1)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	
	Cotisation	401	0	0	0	0	110	3	514
	Cotisation lissée								

Pour rappel

Poubelles jaunes :



Produits admis dans la poubelle jaune :

Tous les emballages **plastiques** : toutes les bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films.
Les canettes métalliques de boisson et les boîtes de conserve.
Les bidons de sirop, les bombes aérosols et les tétra-brick.
Les barquettes en aluminium et les tubes en métal.
Suremballage, cartons équipement.
Petit carton d'emballage, boîtes de biscuit, baril de lessive.

Produits interdits dans la poubelle jaune :

Les bidons et les flacons de produits toxiques : huile moteur, white spirit, allume barbecue, peinture, soude...
Les bouteilles et les flacons ayant contenus des produits phytosanitaires : insecticide, herbicide....
Les jouets, rasoirs jetables, seringues, stylos, briquets....
Les vis, les écrous, barbelés, paires de ciseaux....
Les boîtes de conserve non vidées...

Pour information : une petite astuce de la Com de Com VAL DE SOMME « dans le bac jaune ne mettre que les produits de la cuisine et de la salle de bain non souillée ».

Poubelles vertes



Produits admis dans la poubelle verte :

Les déchets qui ne sont pas recyclables, qui ne sont pas admis dans la poubelle jaune.

La collecte de la poubelle **jaune** est gratuite,

La collecte de la poubelle **verte** est payante :

- Mise en application de la taxe **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des **O**rdures **M**énagères **I**ncitatives) en 2016
 - Mode de calcul :

Volume du Bac	Tarifs unitaires des levées
120 litres *	1.72 €
140 litres	2.00 €
240 litres	3.43 €
360 litres	5.15 €
770 litres	11.01 €
*Ce bac n'est plus distribué	

- La TEOMI est payée avec vos impôts fonciers
- La TEOMI est payée avec une année de retard (elle est calculée sur l'année civile)
 - Exemple en 2019 vous avez mis 13 fois votre poubelle **verte** de 140 litres vous devrez vous acquitter sur votre feuille d'imposition foncière de 2020 de 26 euros de votre TEOMI
 - Montant de la taxe ordures ménagères 2020 :
 - (Base locative x 11.00 %) + TEOMI 2019 = Montant à payer
 - 1 200 € x 11.00 % + 26.00 € = 132 € + 26 € = 158 €
(les 1200 € sont pris à titre d'exemple pour le calcul)
- Principe de la levée : 1 bac sorti = 1 bac levé

La Com de Com Val de Somme a mis à votre disposition des conteneurs (à proximité de l'Eglise) :

Un Conteneur de verre :

Produits admis dans le conteneur verre :

Les pots sans bouchon : pots de confiture, de compote, de miel, d'aliment pour bébé, de moutarde de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (cannelle, safran...) de condiments (sel, poivre...), de café soluble.

Les bocaux sans bouchon : les bocaux de fruits et sirop, de légumes, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.

Les bouteilles en verre et les flacons : les bouteilles de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de bière, d'eau, de jus de fruits, de vinaigre, d'huile...

Produits interdits dans le conteneur verre :

Le verre à usage pharmaceutique : thermomètre, seringue, ampoule buvable (à déposer auprès de votre pharmacien)

Les ampoules, les néons, les vases.

Le verre de vitrage, de pare-brise, de miroir, les plats et casseroles en vitro céramique.

La vaisselle en faïence, porcelaine, verre, cristal.

Un Conteneur de journaux :

Produits admis dans le conteneur journaux :

Les journaux, les magazines, les catalogues et les prospectus.

Les boîtes de carton plat et les caisses en carton ondulé : boîtes de biscuits, de céréales, de biscottes, de riz, de pâtes, de sucres.

Les cartons volumineux d'appareils hi-fi, de téléviseurs, les cartons de maintien entourant les canettes de bières, de yaourt.

Produits interdits dans le conteneur journaux :

Les papiers et cartons souillés (cartons de pizza...)

Les articles d'hygiène souillés (mouchoirs, essuie-tout, couches...)

Les classeurs ou cahiers à spirales.

Les papiers spéciaux (calque, cellophane, papiers peints, carbone...)

L'AMIANTE

Un service pour votre AMIANTE



En déchetterie sur Villers-Bretonneux nous accueillons les déchets d'amiante et fibrociment, apportés par les habitants de la Communauté de communes du Val de Somme.

L'apport et la collecte de ces déchets sont encadrés par des procédures spécifiques

Ce service est réservé aux particuliers résidant sur le territoire du Val de Somme en possession de leur carte de déchetterie et dans la limite de 2m³/an.



Ce service gratuit est accessible uniquement en déchetterie **de Villers-Bretonneux**. Les professionnels ne sont pas éligibles à ce service. Ils doivent disposer de leur propre filière d'élimination

Procédure à suivre pour pouvoir déposer les déchets d'amiante/fibrociment

- **1)** Présentez-vous à la Communauté de communes du **Val de Somme** pour une **pré-inscription** et prendre connaissance des règles de sécurité. Vous devez vous munir de votre **carte de déchetterie**.
- **2)** Rendez-vous en déchetterie de **Villers-Bretonneux** aux heures d'ouverture pour prendre le **film d'emballage** nécessaire au conditionnement de vos déchets et l'**autocollant « Amiante »**.
- **3)** Chez vous, réalisez un double emballage de déchets (grâce au matériel fourni en déchetterie) pour garantir une bonne isolation des déchets pendant le transport et le déchargement.
- **4)** Présentez-vous en déchetterie de **Villers Bretonneux** muni de votre carte de déchetterie et de votre **carte d'identité**, afin de remplir le registre d'apport.
- **5)** Déposez vos déchets d'amiante/fibrociment emballés selon la procédure, dans la benne indiquée par le gardien, en veillant à ce que l'emballage reste intact et hermétique.

A noter : Dans le cadre de cette procédure, sachez que les gardiens ne sont pas habilités à vous aider au déchargement.

A noter : tous les déchets d'amiante/fibrociment ne sont pas acceptés



AMIANTE ACCEPTÉ



✓ Ardoises
✓ Plaques planes
ou profilées



✓ Tôles ondulées



✓ Canalisations



AMIANTE REFUSÉ



✗ Amiante libre et
friable
✗ Flocages



✗ Enduits
✗ Joints,
calorifugeages

Pour ces types de déchets, vous devez impérativement faire appel à une société spécialisée

Pourquoi emballer les déchets contenant de l'amiante ?

L'amiante constitue un danger lorsque ses fibres se retrouvent dans l'air et que nous les respirons.

Il est obligatoire d'effectuer cette étape avant d'apporter vos déchets en déchetterie, selon la réglementation en vigueur :
Article L541-2, du Code de l'Environnement

Consignes de précaution à prendre pour manipuler ce type de déchets

PROTÉGEZ-VOUS avec une combinaison à usage unique, un masque jetable (Type FFP3) et des gants que vous pourrez vous procurer dans les magasins de bricolage

EVITEZ de casser les plaques ou les tuyaux

HUMIDIFIEZ les matériaux contenant de l'amiante afin d'éviter aux particules les plus fines de s'envoler

N'UTILISEZ en aucun cas un aspirateur pour aspirer les poussières d'amiante

EMBALLEZ doublement vos déchets grâce au fi lm d'emballage délivré

TRANSPORTEZ vos déchets filmés en déchetterie de Villers-Bretonneux

Où et quand accéder à ce service ?

Ce service est réservé aux particuliers et se fait uniquement en **déchetterie de Villers-Bretonneux : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h**

Vous souhaitez évacuer ce type de déchets ? Vous avez des doutes, une question ?

Contactez l'Ambassadrice du tri, elle vous aiguillera dans votre démarche.

Tél : 03 22 96 35 93 /d.dusaillant@valdesomme.com
ou 03 22 96 05 96

La commune en bref

TRAVAUX DANS LA COMMUNE :

- Place de l'école

La Com de com du Val de Somme dans son programme voirie a financé la réfection de la Place devant l'école .



- Construction d'un emplacement dans le marais pour le stockage des ordures ménagères :



Le Conseil municipal a décidé de créer pour les résidents du marais une aire de stockage des containers d'ordures ménagère.

Cette décision a été prise afin de réaliser des économies. Il faut noter qu'à chaque passage hebdomadaire du ramassage des poubelles tous les containers sont systématiquement vidés, qu'ils soient plein ou peu remplis (coût annuel environ 2000 €)

**Pour le suivi communal la mission a été confiée à Matthieu notre employé qui passera le lundi matin pour la collecte auprès des estivants et gèrera les containers à présenter au camion.
Pour la réalisation de cet espace nous avons mandaté pour la réalisation Paul Viltard pour une dépense d'environ 7 200 €.**



INFORMATIONS

Résultats des élections départementales des 20 juin et 27 juin 2021 :

Elections départementales du 20 juin 2021		Elections départementales du 27 juin 2021	
Electeurs inscrits :	241	Electeurs inscrits :	241
Electeurs votants :	94	Electeurs votants :	89
Bulletins Blancs :	11	Bulletins Blancs :	06
Bulletins nuls :	01	Bulletins nuls :	01
Suffrages exprimés :	82	Suffrages exprimés :	82
HEREN Elodie/ROUSMANS Stanislas			
BOULANGER Mylène/DIRUIT Vincent			
BOUCHY Jean Michel/CARTON Sabine		BOUCHY Jean Michel/CARTON Sabine	
DE BLANGIE Christian/WYBO Patricia		DE BLANGIE Christian/WYBO Patricia	

Résultats des élections régionales des 20 juin et 27 juin 2021

Elections régionales du 20 juin 2021		Elections régionales du 27 juin 2021	
Electeurs inscrits :	241	Electeurs inscrits :	241
Electeurs votants :	94	Electeurs votants :	89
Bulletins Blancs :	07	Bulletins Blancs :	02
Bulletins nuls :	02	Bulletins nuls :	00
Suffrages exprimés :	85	Suffrages exprimés :	87
EVRAR José			
PECQUEUR Eric			
CHENU Sébastien		CHENU Sébastien	
DELLI Karima		DELLI Karima	
BERTRAND Xavier		BERTRAND Xavier	
ALEXANDRE Audric			
PIETRASZEWSKI Laurent			

FESTIVITES

LA VICTOIRE DU 08 MAI 1945

Confinement oblige, une partie du Conseil Municipal et quelques habitants se sont rendus au monument aux morts, pour déposer une gerbe à la mémoire des soldats tombés Morts pour la France.



LES ASSOCIATIONS

La Chasse



Président: Lemaire Hervé
Vice Présidents : Lahcem Stéphane et Marotime Guillaume
Secrétaire : Croisy Laurent
Trésorier : Lemaire Samuel
Membre : Leblois Thomas

Comptage du gibier



Le Dimanche 07 mars la population a été conviée au comptage de gibiers avant la reproduction de printemps sur le territoire de la commune. De nombreuses personnes ont répondu présents et il a été dénombré : 14 couples de perdrix et 38 lièvres aux 100 hectares. Ces chiffres sont stagnants pour le lièvre et pour la perdrix, grâce aux efforts fournis par les chasseurs de la société du village tout au long de l'hiver avec l'agrainage et la régulation des nuisibles. Le café du matin et les croissants, ainsi que l'apéritif ont été vivement appréciés. Merci donc à ceux qui ont participé bénévolement à cette opération et la société de chasse sera très heureuse de vous retrouver encore plus nombreux en 2022

Association Bêêêl



L'ÉCO-PÂTURAGE une autre façon de concevoir l'entretien de vos espaces verts



La Ferme du bois aux Agneaux, vous accompagne avec ses moutons pour l'entretien de vos terrains, que vous soyez une collectivité, un particulier ou une entreprise. (Devis Gratuit)

Nos Prestations

- Mise en place du troupeau.
- Réalisation des clôtures, abris ...
- Gestion administrative.
- Suivi sanitaire: Visites régulières, soins vétérinaires...
- Étude de faisabilité (Insitu, tarification...)
- Suivi de l'herbage.
- Animations pour des événements : Fêtes de Village, écoles, centres... (démonstration de chiens de troupeaux, Présentation des races...)

Les Avantages

- Lorsque l'écologie rime avec économie !
- Améliore la biodiversité !
- Animations et capital sympathie assurés !
- Un cadre de vie agréable et calme !

A VAIR'ON PÊCHE



LA PECHE – L'ETANG COMMUNAL

Association à VAIR'ON PÊCHE

- Président : Monsieur Gilbert MARQUANT
- Vice-Président : Monsieur Yves MAROTINE
- Trésorier : Monsieur Alain VILTARD
- Secrétaire : Monsieur Geoffrey DACHICOURT
- Membres : Monsieur Stéphane LAHCEM
Monsieur Romuald DARRAS
Monsieur Mathieu GOURDIN
Monsieur José ANNIERE
Monsieur Christian PAGIE
Monsieur Davy LECOUSTRE

Garde pêche de l'association assermenté : Monsieur Christian LEGROS.

Les pêcheurs intéressés trouveront toutes les informations auprès de :

Monsieur Gilbert MARQUANT

Tel : 03 22 96 98 41

Tel : 06 45 57 06 57

Le tarif des actions de pêche à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Période	Habitants de Vaire-sous-Corbie	Habitants Extérieurs Vaire-sous-Corbie
Année	30,00 €	60,00 €
Journée	05,00 €	10,00 €
Vacances 15 jours an	15,00 €	30,00 €
Vacances 30 jours an	20,00 €	40,00 €
Tarif jeunes/ an	15,00 €	30,00 €
<i>Pêche en barque autorisée avec abonnement annuel de 40,00 €</i>		
Les résidents temporaires sont considérés comme habitants de Vaire-sous-Corbie		



L'association créée en 2009 a pour but l'animation du village dans divers manifestations dans le village. Au cours de cette année le 23 septembre le bureau a été renouvelé et se compose :

Président : Thierry DAUTHUILLE

Secrétaire : Pierre GARAUX

Trésorière : Maryse MARQUANT

Trésorier adjoint : Alain VILTARD

Œufs de Pâques



Le Samedi 03 avril, l'association Festi'Vaire a pris à sa charge les chocolats de Pâques pour les offrir aux enfants de la commune. Pour les restrictions liées au Covid, il n'a pas été possible d'accueillir les enfants.

Une partie des membres s'est réunie et a distribué directement chez les bénéficiaires les friandises.

L'association vous donne rendez-vous pour le 14 juillet et la reprise de ses activités

CALENDRIER DES FESTIVITES

14 Juillet 2021	La Fête Nationale
01 et 02 Août 2021	Fête locale
11 Novembre 2021	Commémoration de l'Armistice
19 Novembre 2021	Soirée Beaujolais
12 Décembre 2021	Repas des aînés
18 Décembre 2021	Noël des enfants

*Les dates vous sont communiquées à titre indicatif,
elles seront confirmées par un flash info (covid 19
oblige).*

=====

**Le Conseil Municipal vous
souhaite à toutes et à
tous de bonnes vacances**